Proposition présentée par les députés: MM. Florian Barro, Hugues Hiltpold et Pierre Kunz

Date de dépôt: 7 octobre 2003

Messagerie

Proposition de motion concernant l'accueil et le logement des requérants d'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les obligations relevant du droit fédéral en matière d'asile incombant aux cantons :
- le nombre de réfugiés à accueillir et les difficultés inhérentes à la situation régnant en matière de logements à Genève;
- la difficile maîtrise des fluctuations saisonnières du nombre de demandeurs d'asile;
- que différents facteurs, tels que l'émigration de personnes seules, le jeune âge des requérants ou la politique actuelle d'occupation des requérants d'asile favorisent l'existence d'une proportion plus importante que la moyenne d'implication dans des activités illégales;
- la politique actuelle du DAEL consistant à sélectionner des emplacements pour des centres d'accueil et à lancer des procédures d'autorisations de construire sans aucune concertation avec les communes ou les riverains concernés;
- les tensions engendrées par la conjonction de tous ces facteurs sociopolitiques et le nécessaire apaisement qu'il convient d'apporter à la présente situation,

M 1560 2/3

invite le Conseil d'Etat

à définir une politique globale en matière d'accueil de requérants d'asile ;

- à utiliser les moyens existants, tels que les infrastructures d'accueil communautaire, les friches industrielles et les logements d'urgence, dans le but d'assurer la stabilité logistique nécessaire à l'accueil de requérants;
- à établir des statistiques de la demande d'hébergement en la matière ;
- à intervenir auprès des autorités fédérales compétentes pour qu'il soit procédé à un traitement accéléré des demandes d'asile afin de permettre au canton de rationaliser l'allocation de ses ressources en terme de logement d'accueil;
- à distinguer l'hébergement de requérants en attente d'une décision administrative de celui de requérants déboutés;
- à adopter une attitude ferme et cohérente dans l'application des mesures de contraintes pouvant être mises en œuvre lors de la commission de délits :
- à engager une procédure de concertation avec l'Hospice général et les communes pour la définition de modules d'accueil d'une taille appropriée, tant d'un point de vue logistique que sociologique, permettant l'accueil des requérants en petits groupes favorisant l'intégration et la participation interculturelle.

3/3 M 1560

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

La grave pénurie de logements qui touche notre canton affecte toutes les catégories de la population, que ce soit les familles genevoises ou celles des employés des organisations internationales et des entreprises implantant leur siège dans notre agglomération, les étudiants et également les requérants d'asile

Il nous paraît indispensable pour traiter cette grave pénurie de logements d'établir un axe de priorité et de recenser tous les moyens mis à disposition de nos autorités pour résoudre cette pénurie. A cet égard, et concernant en particuliers le logement pour les requérants d'asile, il nous semble que les démarches entreprises par l'Etat de Genève et en particulier le DAEL pour les loger n'a pas été toujours empreint de respect de la concertation, processus pourtant initié à d'autres occasions et en d'autres lieux pour l'aménagement du territoire, et semble peu respectueux d'un concept durable et économe en moyens.

Dans cet esprit, il nous paraît nécessaire que l'Etat prenne soin de mieux intégrer les communes dans la réflexion de l'accueil des réfugiés et regrettable qu'il n'ait pas jugé bon d'utiliser les infrastructures existantes pour trouver des solutions qui répondent mieux à la demande fluctuante émanant de Berne.

Faire participer les communes dans la résolution de cet accueil permettrait également de proposer des centres d'une dimension permettant une intégration plus aisée que celle, massive, qui est prévue dans quelques endroits du canton. En particulier, les communes pourraient agir sur le terrain et contribuer à faciliter la cohabitation avec leurs habitants.

Les friches industrielles en milieu urbain pourraient également très bien avoir une vocation temporaire d'accueil, cela à faibles frais et dans le but d'écrêter la demande.

En conclusion, notre motion vous demande de privilégier le dialogue à fin de responsabiliser l'ensemble des autorités du canton et de favoriser l'économie de moyens. Nous espérons que vous réserverez un bon accueil à cette motion